

## **REUNION DU 12 DECEMBRE 2006**

**L'AN DEUX MILLE SIX** le 12 décembre à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire. Date de convocation : 6 décembre 2006

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 12 suffrages exprimés : 15

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes, Mlles, Ms FRADIN, BARDET, BOULMIER, CAILLOU, DARAN, FAVROUL, ALCALA, THIBEAU, JACQUART, BERTRAND, BLOCK, GRENIER DE CARDENAL

**POUVOIRS DONNES** : Mr MARZIAC à Mme FRADIN - Mme LAURENT à Mme DARAN – Mme TERRIGEOL à Mr BERTRAND

Assistait également à la réunion : Mr ESPINOSA, Directeur Général des Services

Le Conseil a élu Mme BARDET en qualité de secrétaire de séance

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 NOVEMBRE 2006**

Mr Favroul ayant donné lecture du compte rendu de la réunion du 18 novembre 2006 le conseil municipal après en avoir délibéré, l'approuve.

résultat du vote : unanimité

Délibération 2006-12-1

### **MISE A JOUR DE L'ACTIF**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions relatives à la mise à jour et l'apurement de l'actif dans le cadre de la M14. Pour faciliter l'inventaire des biens renouvelables de la commune, il est proposé de sortir de notre actif les biens renouvelables acquis conformément aux dispositions de la M14. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le receveur municipal à apurer l'actif de la commune pour un montant de 1966.34 € conformément à l'état joint en annexe.

résultat du vote : unanimité

Délibération 2006-12-2

### **CRECHE-SUBVENTION 2007-AUTORISATION DE VERSEMENT ANTICIPE**

Mr Favroul, Maire, rappelle les termes du contrat petite enfance passée avec la Caisse d'allocations Familiales de la Gironde pour la période 2005-2007 et notamment le contrat de développement concernant la crèche. Il précise donc l'engagement pris par la commune de verser une subvention de 75 000 € en 2007 au profit de l'association Petit Bouchon. Il donne ensuite connaissance du courrier de sa Présidente qui fait part de ses difficultés de trésorerie en début d'année.

Ouï ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour 2007 une subvention de 75 000 € au profit de l'association Petit Bouchon et autorise son règlement dès janvier, avant le vote du budget primitif 2007

résultat du vote : unanimité

Délibération 2006-12-3

### **PROVISION POUR RISQUE-AUTORISATION DE VERSEMENT**

Mr Favroul, Maire, rappelle que lors du vote du budget primitif 2006 une provision pour risque de 10 000 € a été votée et provisionnée au compte 6875. Ceci pour faire face aux dépenses découlant d'un contentieux éventuel ou celles de sinistres non remboursés par les assurances (sinistres hors champ des garanties tels que le vandalisme). L'instruction comptable M14 prévoit que la provision ne peut être effective qu'après autorisation du mandatement par l'assemblée délibérante.

Ouï ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à mandater la provision pour risque au compte 6875 d'un montant de 10 000 €

résultat du vote : unanimité

Délibération 2006-12-4

### **RAINBOW STUDIES/VICTORIA STATION CONVENTION DE PRESTATION AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mr Favroul, Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune organise pour les Bouliacais (enfants de 3 à 10 ans) des cours d'anglais en collaboration avec l'association Victoria Station-Rainbow Studies qui met à notre disposition et nous facture les services d'un professeur d'anglais. Le receveur municipal ayant exigé en novembre de cette année la production d'un contrat, Mr Favroul donne la parole à Mme Fradin qui présente le projet de convention. Ouï ces explications le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- 1) décide de confier l'organisation de cours d'anglais à l'association Victoria Station-Rainbow Studies
- 2) accepte les termes du projet de convention correspondante
- 3) donne tous pouvoirs au maire pour la signature de l'acte correspondant

résultat du vote : unanimité

Délibération 2006-12-5

### **JOURNAL MUNICIPAL VIVRE A BOULIAC- CONTRAT DE PRESTATION 2007-2009 AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mr Favroul Maire rappelle que le contrat de prestation portant sur la réalisation du journal municipal Vivre A Bouliac arrive à échéance en décembre 2006. Il explique qu'une

consultation a été menée par les services. Il donne ensuite la parole à Mme Bardet Adjointe en charge de la communication pour qu'elle en présente les résultats. Mme Bardet rend compte des résultats de la consultation

Ouï ces explications le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) retient l'offre de prestation de TARA STUDIO comme étant la mieux disante pour un montant par numéro de 4 326 €TTC
- 2) donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention correspondante couvrant la période 2007-2009.

résultat du vote : unanimité

Délibération 2006-12-6

### **ASSURANCE-PROLONGATION DE CONTRAT**

Mr Favroul présente les avenants aux contrats d'assurance portant sur les garanties «dommage aux biens, dommages causés à autrui, recours juridiques » proposés par la SMACL en vue de prolonger les contrats initiaux de 6 mois et permettre ainsi à nos services municipaux de mieux préparer un nouvelle consultation.

Ouï ces explications le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1) accepte les projets d'avenants aux contrats d'assurance portant sur les garanties «dommage aux biens, dommages causés à autrui, recours juridiques » proposés par la SMACL en vue de prolonger les contrats initiaux de 6 mois
- 2) donne tous pouvoirs au Maire pour signer les dits avenants.

résultat du vote : unanimité

Délibération 2006-12-7

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE-AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mr Favroul, Maire rappelle les dispositions de la Loi n°2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et du Décret N°2005-1156 du 13 septembre 2005 rendant obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde. Il précise que ce document doit être approuvé par le conseil municipal dans les 2 ans suivant l'approbation du PPRI, soit avant le 7 juillet 2007. Ce document très exhaustif organisera et formalisera les obligations de la municipalité et des services municipaux en matière d'information préventive, et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien des sinistrés, et appui aux services de secours. Véritable outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police, le PCS lui permet d'assumer son rôle de directeur des opérations de secours pour les opérations courantes et lors de la gestion d'un évènement majeur (tempête, inondations...).

Dans ce cadre, et conformément au code des marchés publics (procédure adaptée), une consultation a été lancée. Mr Favroul en présente les résultats : quatre bureaux d'études ont répondu à la consultation lancée le 29 septembre 2006 dans les échos judiciaires girondins pour les montants de prestations suivants :

Bureaux d'études	montant ttc	observations
BCEOM	33 488 €	cabinet ayant contribué à l'élaboration du PPRI
GAEA	absence de devis	proposition non conforme
MARSH	23 920 €	
SOGREAH.	17 677 €	dont 1785 € pour préparer réunions d'information de la population

Mr Favroul, Maire ayant précisé que le cabinet Sogréah offre toutes les garanties en matière de connaissance du risque inondation, en ce qui concerne la méthodologie utilisée et les moyens humains, techniques mis en œuvre pour l'élaboration du plan, il propose de retenir la proposition de Sogréah comme étant la mieux disante.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- 1) retient la proposition du cabinet sogréah pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde, ce pour un montant de 17 677 €
- 2) donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention correspondante

résultat du vote : unanimité

*l'ordre du jour étant clos la séance est levée.*